



ATTRIBUTION DE LA PR 20

POSITION 20 POUR LES TB, ATTENTION AU MIRAGE

L'attribution de la position de rémunération 20 aux TB3 pourrait apparaître comme une oasis en plein désert d'augmentation salariale. En effet, l'année 2019 est donc frappée d'une 5^{ème} année de gel des salaires. La direction, pour tenter de désamorcer la colère montante chez les ADC, s'est fendue d'une mesure catégorielle.

La CGT se félicite que la direction prenne en compte une partie de ses revendications, mais les conditions d'attribution de cette PR la rendent en réalité inaccessible pour la majeure partie des ADC.

L'attribution de la PR 20 au cours de la Table Ronde Salaires 2019 n'aura aucun effet en 2019. La direction a refusé de mettre en place cette position dès cette année, comme le demandait la CGT, prétextant des délais importants pour réunir la commission du Statut...

C'est un faux prétexte, en janvier 2005, lors de la création de la position 19 pour les TB, cette PR avait été attribuée dès le 1^{er} avril 2005.

Cette création de la PR 19 s'était accompagnée d'attribution sur 3 ans de positions 19 hors compte, afin d'amorcer la PR. C'étaient près de 900 positions hors compte qui avaient été accordées.

Le pourcentage de passages à la PR 19 avait été fixé à 18% et le niveau TB3 débutant à l'époque à la PR 15 avait vu sa position de début passer à 16, laissant ainsi le nombre de PR sur le niveau TB3 à 4.

Aujourd'hui, la direction reporte à 2020 son attribution, alors qu'elle aurait pu être parfaitement attribuée au travers de commissions de notations complémentaires (NAC).

Outre la modification du Statut, la direction justifie le report à l'an prochain pour éviter, selon elle, des départs massifs d'ADC ayant obtenu la PR20.

La CGT a contesté en réunion cette affirmation car elle repose soit sur une méconnaissance du dossier, soit sur de la malhonnêteté intellectuelle.

En effet, pour qu'il y ait des départs massifs à la retraite d'ADC suite à l'obtention de la PR 20, il faudrait qu'il y ait un volume massif de PR 20 d'attribuées.

Or, la direction ne procède pas comme en 2005 à un décalage du niveau TB3 pour qu'il ne subsiste que 4 PR comme actuellement (de la PR 17 à la PR20). Elle crée une 5^{ème} PR sur le niveau et définit le pourcentage de passages entre la PR 19 et la PR 20 à 14% seulement.



A ce jour, ce sont environ 2700 ADC qui sont placés sur la PR 19, soit guère plus de 378 PR 20 attribuables à l'ensemble de cette population.

Seulement 378 ADC auraient pu bénéficier de la PR 20, on est bien loin d'un volume important qui pourrait mettre en danger l'adéquation charge/ressources comme le prétend la direction.

De plus, la direction semble oublier que les cheminots doivent a minima prévenir 6 mois à l'avance de leur intention de partir en retraite. Au 2 juillet, les départs 2019 sont clairement identifiés et l'attribution de cette PR n'aurait eu aucun impact sur 2019.

Elle ignore aussi d'indiquer que ce report à 2020 va bloquer les parcours professionnels de l'ensemble des ADC, par un prolongement d'activité de nombreux ADC au-delà de l'âge d'ouverture des droits afin de partir à la position terminale.

Il risque d'y avoir une double peine pour certains ADC, à savoir pas de PR 20 vu le petit volume annuel accordé et pas de parcours professionnels du fait du non départ d'ADC et à la structuration de l'entreprise par axe, ligne ou produit.

La direction annonce une mesure dite d'amorçage de la position par l'octroi de PR 20 hors compte aux ADC présents sur la PR 19 depuis 6 ans et +. Selon ses chiffres, cela représente moins de 250 positions hors compte.

C'est grandement insuffisant. Pour la CGT, c'est au moins un volume de 1000 PR 20 hors compte sur 3 ans, dont la moitié l'an prochain, qu'il faut pour amorcer cette PR et ne pas voir des ADC bloqués à la PR 19 pendant de très longues années.

La direction est partie pour reproduire la même situation qu'avec la création de la PR 13 pour les TA où 3 années après sa mise en œuvre moins de 200 TA étaient placés sur la PR 13.

Au-delà de cette mesure qui ne concerne que les TB, les cheminots attendent des augmentations générales des salaires et pensions et là force est de constater que la Direction maintient le gel des salaires pour une 5^{ème} année consécutive !

